

**REVISION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU)**
Dossier d'approbation

Droit de préemption urbain
1 / 6 000^{ème}

	Prescrite	Arrêtée	Présentation au CM
Révision	14 octobre 2014	13 octobre 2021	29 novembre 2022

 Droit de Préemption Urbain (DPU)

Le droit de préemption urbain est établi sur toutes les zones U et AU du
PLU par délibération du conseil communautaire portant approbation.
Source cadastre : cadastre.data.gouv.fr, mise à jour de juillet 2022

